

A2H PLOMBERIE ASSAINISSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège social : 7, avenue Jacques Cartier - 77600 Bussy-Saint-Georges
937 795 839 RCS Meaux
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 24 JUILLET 2026

LE SOUSSIGNE :

Monsieur **Antoine HARVIER** (l'« Associé Unique »),

A statué sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs – Formalités.

I. PREMIERE DECISION

Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique,

Décide de :

- (i) transférer à compter de ce jour le siège social de la Société actuellement situé 7, avenue Jacques Cartier - 77600 Bussy-Saint-Georges au **ZA de la Courtilière - 3, rue de la Marne - 77400 Saint-Thibault-des-Vignes**, et
- (ii) modifier corrélativement l'article 4 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

*Le siège social est fixé : **ZA de la Courtilière - 3, rue de la Marne - 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.***

[...]. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

II. DEUXIEME DECISION

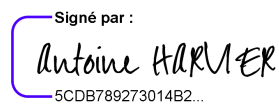
Pouvoirs – Formalités

L'Associé Unique,

Donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

L'Associé Unique décide que les présentes décisions seront mentionnées, à cette date, au registre des délibérations.

Signé par :

5CDB789273014B2...

Antoine HARVIER
Associé Unique